

Le Dossier Social Etudiant

Demandes de bourse - logement



Janvier 2022



Nos services



-  Bourses
-  Logement
-  Restauration
-  Action sociale
-  Culture
-  Jobs
-  International



2022

Étudiants,
le Crous vous accompagne !

Vos services étudiants

Orléans - Tours - Blois - Bourges - Chartres - Châteauroux/Issoudun
Logement - Restauration - Bourses - Action sociale - Culture - Jobs - International



Le Crous en chiffres

Le Crous d'Orléans-Tours c'est :

- **37 résidences**
- **6 500 lits**
- **17 restaurants**
- **18 cafétérias**
- **3,30 € pour un repas complet – 1 € pour les boursiers**
- **21 520 étudiants boursiers en 2021**



Le Pôle Dossier Social Etudiant

L'équipe se trouve :

- à Orléans (7 personnes)
- à Tours (2 personnes)

Gestion des dossiers de bourses pour 3 ministères :
MESRI, Agriculture et Culture (+ de 34 500 par an).

Gestion des autres aides financières (AMM, AMP, GEN).



1

Les bourses sur critères sociaux et autres aides financières



Les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux

- **Conditions d'âge**
 - ✓ Être âgé de **moins de 28 ans** au 1^{er} septembre de l'année universitaire, pour une première demande
- **Conditions de nationalité**
 - ✓ Être de nationalité **française**
 - ✓ Être **réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire**
 - ✓ Être de nationalité d'un **état membre de l'Espace Economique Européen** (sous conditions)
 - ✓ Pour les étudiants de nationalité non-européenne, (sous conditions : être **domicilié en France depuis au moins 2 ans** avec rattachement **fiscal en France d'au moins 2 ans** et un **titre de séjour en règle**)
- **Conditions de ressources**
 - ✓ Revenu brut global de la famille.
- **Conditions d'inscription et de diplôme**
 - ✓ Être inscrit en **formation initiale**
 - ✓ Être inscrit dans une formation **habilitée à recevoir des boursiers**
 - ✓ Suivre des **études à temps plein**
 - ✓ Être **assidu en cours et présent aux examens**



Le dossier social étudiant

Futur étudiant en formation sanitaire et sociale?

Pour demander un logement, l'étudiant devra constituer un DSE auprès du Crous.

En revanche, concernant les aides financières, il faudra que l'étudiant se rapproche de la Région:

<https://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr/basscep/>





Les droits à bourse

7 droits (années) au maximum :

- ⇒ **5 droits au maximum pour le niveau Licence**
- ⇒ **4 droits au maximum pour le Master**

Exemples :

- Obtention de la Licence en 3 ans : reste 4 droits pour l'obtention du Master.
- Obtention de la Licence en 4 ans : reste 3 droits pour l'obtention du Master.
- Obtention de la Licence en 5 ans : reste 2 droits pour l'obtention du Master.

Le **3^{ème} droit** est soumis à la validation d'une année d'études ou l'obtention de **60 ECTS**

Le **4^{ème} et le 5^{ème} droits** sont soumis à la validation de deux années d'études ou l'obtention de **120 ECTS**

En cas de **progression** dans l'année d'inscription, le droit à bourse est attribué.



Les échelons de bourse

Les bourses sur critères sociaux comportent 8 échelons de bourse, **de 0bis à 7** :

- Permettent **l'exonération des droits d'inscription** et de CVEC.
- Sont versées en **10 mensualités** de septembre à juin (sous réserve d'avoir complété son DSE avant le 31 octobre 2022).



Les compléments de bourse

- **Complément au Mérite**

Il est payé sur 9 mensualités d'octobre à juin

- ✓ 900 € annuel pour les néo bacheliers boursiers dans l'enseignement supérieur et ayant obtenu la mention TB au baccalauréat.
- ✓ Pour 3 ans maximum.
- ✓ Pas de démarche de la part de l'étudiant, le complément mérite est versé automatiquement par le Crous.

- **Complément grandes vacances**

Permet de bénéficier de 2 mensualités supplémentaires (juillet, août) pour :

- ✓ Etudiants dont les parents résident dans les départements d'outre-mer, ou à l'étranger (hors EEE et hors pays riverains de la Méditerranée).
- ✓ Etudiants orphelins des deux parents.
- ✓ + autres situations prévues par la circulaire.



Les autres aides

- **L'AMP** (Aide à la Mobilité Parcoursup) existe depuis la rentrée 2018.

Versement de 500 euros aux étudiants **boursiers des lycées** s'étant inscrits dans un établissement correspondant à leur vœu Parcoursup hors académie de résidence.

Plus d'informations sur :

<https://amp.etudiant.gouv.fr/>



Les autres aides

- **L'AMM** (Aide à la Mobilité en Master) existe depuis la rentrée 2017.

Versement de 1000 euros aux étudiants boursiers ayant obtenu une **Licence** dans une région académique et qui s'inscrivent en Master l'année suivante dans une autre région académique.

Plus d'informations sur :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid119255/aide-a-la-mobilite-en-master-deposez-vos-demandes.html>



Les autres aides

- **GEN** (Grande Ecole du Numérique) existe depuis 2017.

Pour les apprenants inscrits dans une formation labellisée « Grande Ecole du Numérique » et qui ne bénéficient d'aucune aide dans le cadre de la formation professionnelle et l'insertion.

Plus d'informations sur :

<https://www.grandecolenumérique.fr/>



2

Constituer son dossier social étudiant ou DSE



Le site messervices

étudiant **gouv.fr** MesServices.étudiant.gouv.fr

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paroursup Aide à la mobilité Paroursup CVEC Contribution via étudiante et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

Report de stage Obligatoire (RE 50) Demande de dossier social étudiant (DSE) Suivi du dossier social étudiant (DSE) Simulateur de bourse Aide à la mobilité master

TROUVER UN LOGEMENT

En résidence Crous Campus Paris-Saclay Chez un particulier Bed & Crous bouger/ voyager Visale Votre garant

GÉRER SON LOGEMENT

Cle'U

VIE ÉTUDIANTE

Concours Création étudiants Trouver un job étudiant Prendre RDV avec le Crous Payer sur le campus Trouver un resto ou une résidence pass Culture MYTROC Le troc simple, rapide et gratuit La presse gratuite sur smartphone humanroads Orientation soo & pro

REVISION DES DROITS À BOURSES

Si vous avez déposé une demande de bourse et si vous souhaitez qu'elle soit ré-examinée compte tenu d'une baisse durable et notable des ressources familiales, en raison de la crise sanitaire, vous avez la possibilité d'en faire la demande en déposant vos justificatifs dans le module "Suivi".

Si vous n'avez pas demandé de bourse et si vous pensez y avoir droit, compte tenu de la baisse durable et notable des ressources familiales, du fait de la crise sanitaire, vous pouvez déposer en ligne un dossier social étudiant en cliquant sur "Demande de dossiers social étudiant".

Pour savoir dans quelles conditions il est possible de prendre en compte les revenus de l'année civile écoulée, voire ceux de l'année civile en cours dans le cas d'une diminution durable et notable des ressources familiales rendez-vous sur la page

etudiant.gouv.fr

CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans son établissement : l'attestation CVEC sera exigée pour finaliser votre inscription.

La procédure d'acquiescement, par paiement ou en faisant valoir son droit à exonération, pour les inscriptions pour l'année universitaire 2020-2021, est possible depuis le **4 mai 2020**

Pour rappel, il est conseillé de procéder à l'acquiescement de la CVEC en parallèle de la finalisation de votre inscription dans une formation initiale et après avoir reçu la confirmation d'admission de l'établissement qui délivre cette formation.

Vous n'avez pas à vous acquitter de la CVEC si vous vous inscrivez :

- à une formation délivrée par les établissements de second degré (Lycée) comme les BTS
- en formation continue

VIGILANCE SUR VOS PAIEMENTS



Constitution du dossier social étudiant

Pourquoi ? Pour faire une demande de bourse et pour pouvoir, ensuite, demander un logement.

1. Quand ?

Au plus tôt à partir du **20 janvier**, et avant le **15 mai**.

Pour les étudiants qui demandent un logement, le DSE doit être créé et retourné **au plus tôt** afin que le dossier soit instruit avant le tour national d'affectation. Un dossier incomplet fera l'objet de demande de pièces complémentaires, ce qui rallonge d'autant le délai de validation.

Quel est le risque de faire son dossier trop tardivement ? De ne pas avoir un DSE valide au moment du tour logement, et de ne pas obtenir de logement. (voir graphique slide suivante)

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

À RETENIR :

DOSSIER HORS DELAI

=

DOSSIER TRAITE APRES LES AUTRES DOSSIERS

DOSSIER CONSTITUÉ OU COMPLÉTÉ APRÈS LE 31 OCTOBRE

=

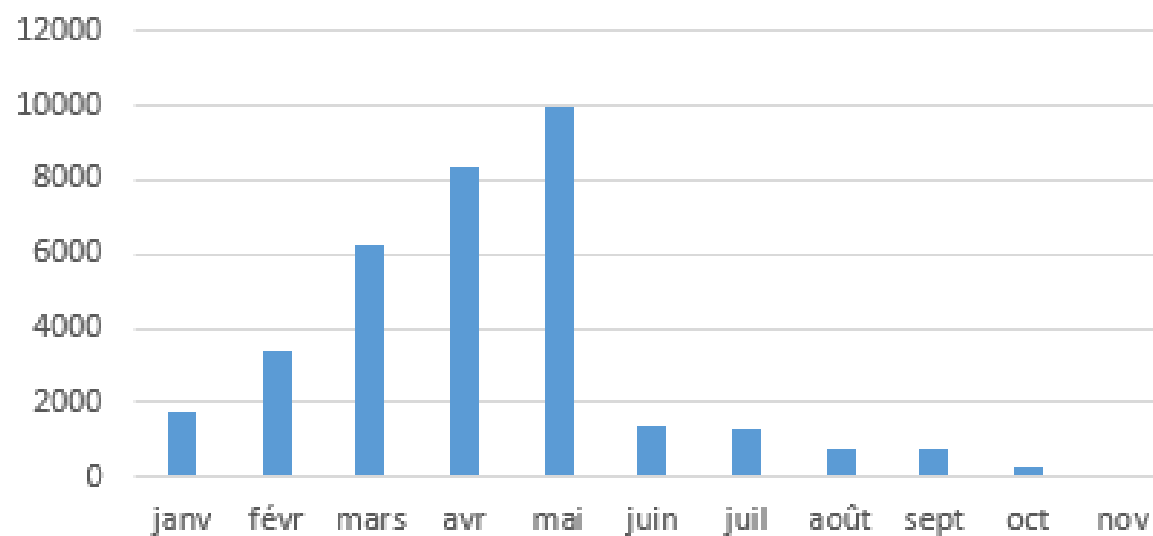
PAS DE RÉTROACTIVITÉ DU PAIEMENT



Constitution du dossier social étudiant

Nombre de INE

Total



DATECREATION ▼



Le dossier social étudiant

Constitution du dossier social étudiant

2. Où ?

- Sur www.messervices.etudiant.gouv.fr
- Cliquez sur :



messervices.etudiant.gouv.fr'. At the bottom, there are social media icons for Facebook, Twitter, and Instagram, followed by '@etudiantGov' and 'etudiant.gouv.fr'. The background features a blue and yellow geometric pattern of triangles."/>



Constitution du dossier social étudiant

Avant de commencer la saisie, l'élève/étudiant doit préparer :

- ✓ **Ses vœux d'études dans les académies de son choix.**

Au total, il peut effectuer 4 vœux dans des académies différentes

- ✓ **L'avis d'impôt 2021 (sur les revenus 2020) de la famille**

- ✓ Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie ou l'étude du DSE, mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée).



Le dossier social étudiant

Constitution du dossier social étudiant

Arrivée sur la page d'accueil de
messervices.etudiant.gouv.fr :
Cliquer alors sur « connexion » :





Constitution du dossier social étudiant

1^{ère} étape:

Créer son compte Parcoursup en amont :
En effet, **l'identifiant est le courriel Parcoursup.**

Le mot de passe est défini par l'étudiant lors de l'étape 2.

2^{ème} étape

À la première connexion, l'étudiant doit créer son mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ». Il saisit alors le courriel Parcoursup et il reçoit par mail un lien qui lui permet de créer un mot de passe.

Manipulation à reproduire en cas d'oubli du mot de passe.

Suivez nous etudiant.gouv.fr

étudiant MesServices.etudiant.gouv.fr

IDENTIFIEZ-VOUS

MON COMPTE

Adresse courriel * (nom@example.com)

Mot de passe *

[S'identifier](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vous disposez déjà d'un compte Mes Services si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années.

- Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte Mes Services (à rechercher dans l'historique de vos messages).
- Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et [réinitialisez votre mot de passe](#) (fonction : mot de passe oublié).
- Attention : Certains comptes n'ont pas pu être créés automatiquement depuis Parcoursup.

Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).

Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).

Pour vérifier l'adresse courriel associée à un compte Mes Services, merci d'utiliser ce formulaire de [validation courriel de connexion](#).

Si vous ne disposez pas d'un compte sur Mes Services, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).



Constitution du dossier social étudiant

DEPUIS 2021:

A l'issue de la saisie du DSE, les étudiants téléchargent leurs justificatifs en ligne. Il n'y a plus d'envoi postal.

NB: Les justificatifs demandés à l'issue de la saisie varient en fonction des renseignements fournis par l'étudiant lors de la saisie du DSE en ligne. Il est donc impératif de transmettre des informations correctes à chaque étape de la saisie.



3

Quelques rappels



- Le dossier doit être constitué tous les ans et le plus tôt possible.
- Un étudiant non boursier au lycée peut faire une demande de bourse pour l'enseignement supérieur car les critères d'attribution sont différents.
- L'orientation de l'élève/étudiant n'est pas définie ?
Ce sont des vœux qui sont émis, et l'attribution conditionnelle reste valable si un étudiant s'inscrit finalement dans une autre filière et un même niveau d'études, tant que la formation est habilitée.
- Un dossier peut être révisé à tout moment de l'année en cas de changement de situation (décès, invalidité, divorce, chômage) sous réserve de production des justificatifs.



L'assiduité

Merci de bien vouloir nous transmettre toutes les informations nécessaires en temps voulu afin que les étudiants non assidus ou ayant démissionné ne perçoivent pas indûment une bourse.

Circulaire du 23 juin 2021 applicable pour l'année 2021-2022 :

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

En application de l'article D.821-1 du code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours et à la présence aux examens sont conduits, tout au long de l'année, sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du Crous les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens.

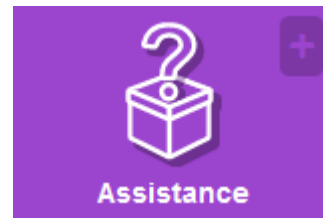


Comment nous contacter

- **Par mail :**

L'étudiant se connecte sur le site

« [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) » et complète le **formulaire d'assistance** disponible en cliquant sur



Le Crous a traité **23635** mails en 2021

- **Par téléphone :**

Le **seul numéro** à communiquer aux étudiants et aux parents est le **02 38 24 27 00**



Des questions

